

AR Prefecture

016-241600303-20250915-087_15_09_2025-DE
Reçu le 19/09/2025
Publié le 19/09/2025

RAPPORT ANNUEL

PRIX & QUALITE

DU SERVICE PUBLIC

Eau potable

Communauté de communes du Rouillacais

Exercice 2024

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2024 présenté conformément à l'article L.2224 5 du code général des collectivités territoriales.

Document établi par



Sur la base des données transmises par la collectivité et son délégataire



Sommaire

AR Prefecture

016-241600303-20250915-087_15_09_2025-DE
Reçu le 19/09/2025
Publié le 19/09/2025

1. Caractérisation technique du service	3
1.1. Présentation du territoire desservi	3
1.2. Cadre contractuel	4
1.2.1. Les contrats	4
1.2.2. Les avenants	4
1.3. Prestations assurées dans le cadre du service	5
1.4. Nombre d'abonnés et population desservie (VP.056 et D101.0)	6
1.5. Synthèse des volumes	7
1.5.1. Prélèvements (VP.223)	7
1.5.2. Production (VP.059)	9
1.5.3. Importations à d'autres services d'eau potable (VP.060)	10
1.5.4. Exportations d'eau à d'autres services d'eau potable (VP.061)	12
1.5.5. Volumes mis en distribution	13
1.5.6. Volumes consommés par les abonnés (VP.063)	14
1.5.7. Autres volumes (VP.220 et VP.221)	15
1.6. Le patrimoine du service (VP.077)	16
2. Tarification de l'eau et recettes du service	17
2.1. Modalités de tarification	17
2.1.1. Tarifs domestiques	17
2.2. Facture d'eau type (D102.0)	19
2.3. Recettes (DC.184)	21
3. Indicateurs de performance	25
3.1. Qualité de l'eau distribuée (P101.1 et P102.1)	25
3.2. Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P108.3)	26
3.3. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	26
3.4. Indicateurs de performance du réseau	28
3.4.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)	29
3.4.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	29
3.4.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)	29
3.4.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	30
3.4.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)	30
3.4.6. Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)	30

3.4.7.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente(P154.0)	31
AR Préfecture		
3.4.8.	Taux de réclamations (P155.1)	31
016-241600303-20250915-087_15_09_2025-DE		
Reçu le 19/09/2025		
Publié le 19/09/2025		
4.	Financement des investissements	32
4.1.	Montants financiers (DC.195)	32
4.2.	État de la dette du service (VP.182)	32
4.3.	Amortissements	32
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	33
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (VP.119)	33
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	33
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	34
6.1.	Auge	34
6.2.	Foussignac Nouère	35
6.3.	Global	36

1. Caractérisation technique du service

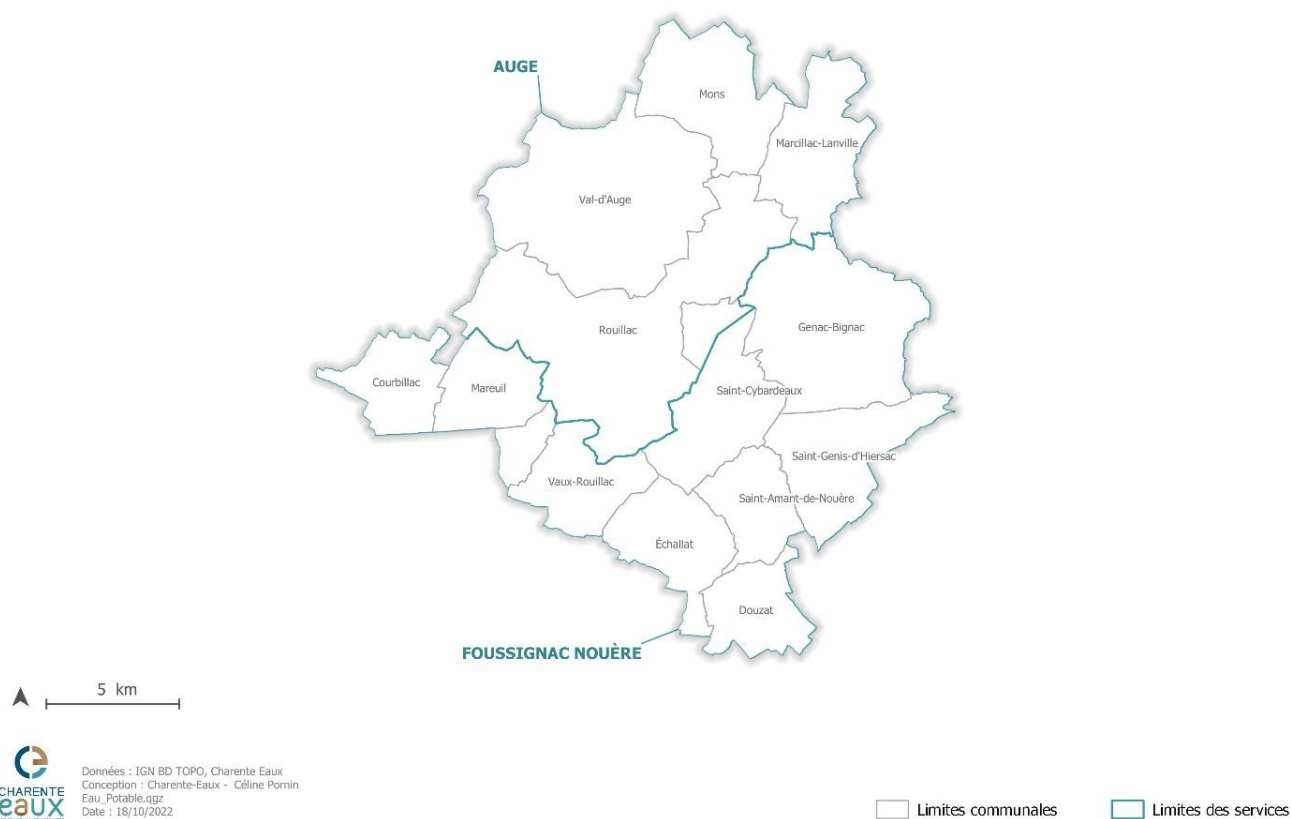
AR/ Préfecture

016-241600303-20250915-087_15_09_2025-DE
Reçu le 19/09/2025
Publié le 19/09/2025

1.1. Présentation du territoire desservi

- **Nom de la collectivité** : CDC DU ROUILLACAIS (Communauté de communes)
- Communes desservies : COURBILLAC, DOUZAT, ÉCHALLAT, GENAC-BIGNAC, MARCILLAC-LANVILLE, MAREUIL, MONS, ROUILLAC, SAINT-AMANT-DE-NOUÈRE, SAINT-CYBARDEAUX, SAINT-GENIS-D'HIERSAC, VAL-D'AUGE, VAUX-ROUILLAC

CDC DU ROUILLACAIS - TERRITOIRES DES SERVICES 2022



- Modes de gestion :

Entité de gestion	Mode de gestion	Les communes
Auge	Concession de service	MARCILLAC-LANVILLE, MONS, ROUILLAC, VAL-D'AUGE, VAUX-ROUILLAC
Foussignac-Nouère	Concession de service	COURBILLAC, DOUZAT, ÉCHALLAT, GENAC-BIGNAC, MAREUIL, ROUILLAC (pour Plaizac), SAINT-AMANT-DE-NOUÈRE, SAINT-CYBARDEAUX, SAINT-GENIS-D'HIERSAC, VAUX ROUILLAC

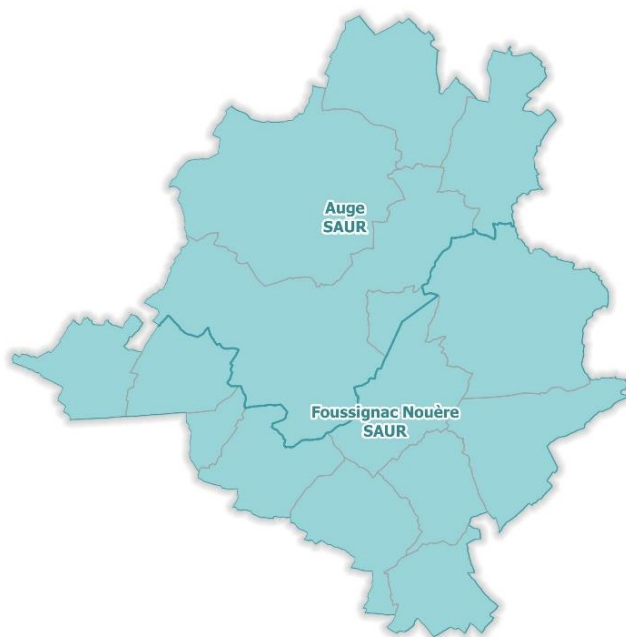
1.2. Cadre contractuel

AR Prefecture

016-241600303-20250915-087_15_09_2025-DE
 Reçu le 19/09/2025
 Publié le 19/09/2025

Nom du contrat	Nom du signataire	Type de contrat	Date de début	Date de fin
Auge				
Auge	SAUR	Affermage	01/01/2017	31/12/2026
Foussignac-Nouère				
Foussignac-Nouère	SAUR	Affermage	01/01/2019	31/12/2026

CDC DU ROUILLACAIS - EXPLOITANTS - 2022



Données : IGN BD TOPO, Charente Eaux
 Conception : Charente-Eaux - Céline Pomrin
 Eau_Potable.ggz
 Date : 18/10/2022

□ Limites communales
 □ Limites des services

Délégataires
 ■ Délégation - AGUR
 ■ Régie

■ Délégation - SAUR
 ▨ Prestation - SAUR
 ■ Délégation - SEMEA SPL

■ Délégation - SUEZ
 ■ Délégation - VEOLIA
 ▨ Prestation VEOLIA

1.2.2. Les avenants

Avenant	Date d'effet	Objet
Auge		
Avenant 1	01/01/2017	Changement de collectivité (CDC Rouillacais et SIAEP du Nord Ouest Charente)
Avenant 2	28/07/2020	Calcul des pénalités contractuelles prévues et leur répartition entre les deux collectivités (exercices 2018 et 2019)
Avenant 3	13/12/2022	Calcul des pénalités contractuelles prévues et leur traitement (exercices 2020 et 2021)
Avenant 4	07/07/2023	Précision du mode de calcul des pénalités (application par tranches dégressives) et rectification du calcul de l'exercice 2021

1.3. Prestations assurées dans le cadre du service

AR Prefecture

016-241600303-20250915-087_15_09_2025-DE
 Le répartition des missions entre la collectivité et son exploitant sont les suivantes :
 Publié le 19/09/2025

Partie	Tâche
Auge	
Collectivité	Renouvellement - des branchements, des canalisations, du génie civil
Collectivité	Mise en place des nouveaux ouvrages
Exploitant	Entretien - de l'ensemble des ouvrages
Exploitant	Gestion des abonnés - accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Exploitant	Gestion du service - application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Exploitant	Mise en service - des branchements
Exploitant	Renouvellement - des compteurs, des équipements électromécaniques
Foussignac-Nouère	
Collectivité	Renouvellement - des branchements, des canalisations, du génie civil
Collectivité	Mise en place des nouveaux ouvrages
Exploitant	Entretien - de l'ensemble des ouvrages
Exploitant	Gestion des abonnés - accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Exploitant	Gestion du service - application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Exploitant	Mise en service - des branchements
Exploitant	Renouvellement - des canalisations, des compteurs, des équipements électromécaniques

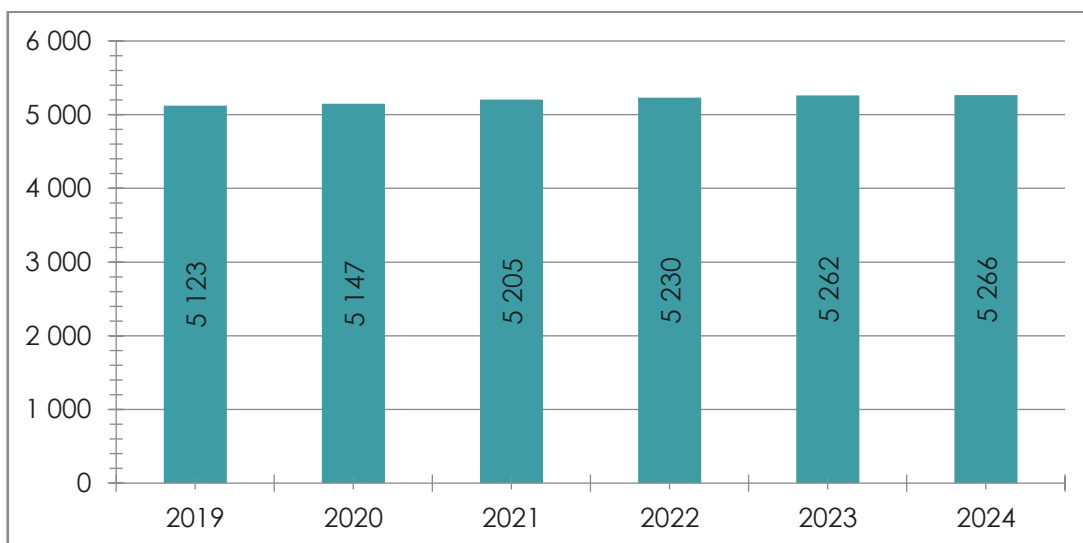
1.4. Nombre d'abonnés et population desservie (VP.056 et D101.0)

AR Préfecture

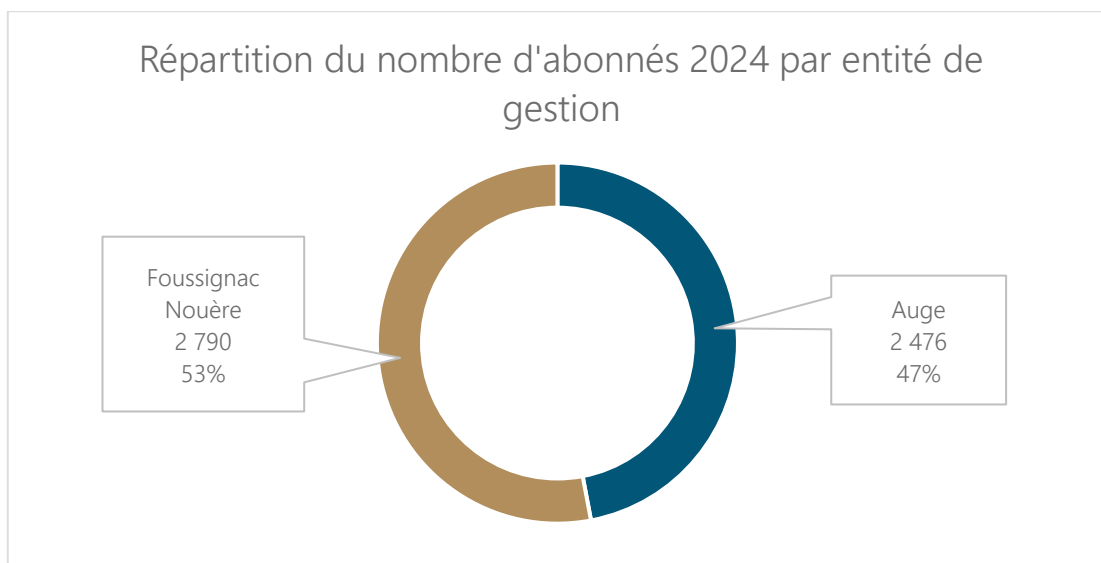
016-241600303-20250915-087_15_09_2025-DE
 En 2024, le service public d'eau potable a desservi 5 266 abonnés représentant une population de 10 550 habitants¹ (soit 2,00 habitants/abonné).

Nombre total d'abonnés en 2023	5 262 abonnés
Nombre total d'abonnés en 2024	5 266 abonnés
Dont abonnés domestiques en 2024	5 266 abonnés
Dont abonnés non domestiques en 2024	0 abonnés
Variation en %	0,08 %

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 17,09 abonnés/km pour l'année 2024.



En 2024, la consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 95,3 m³/abonné (95,6 m³/abonné en 2023).



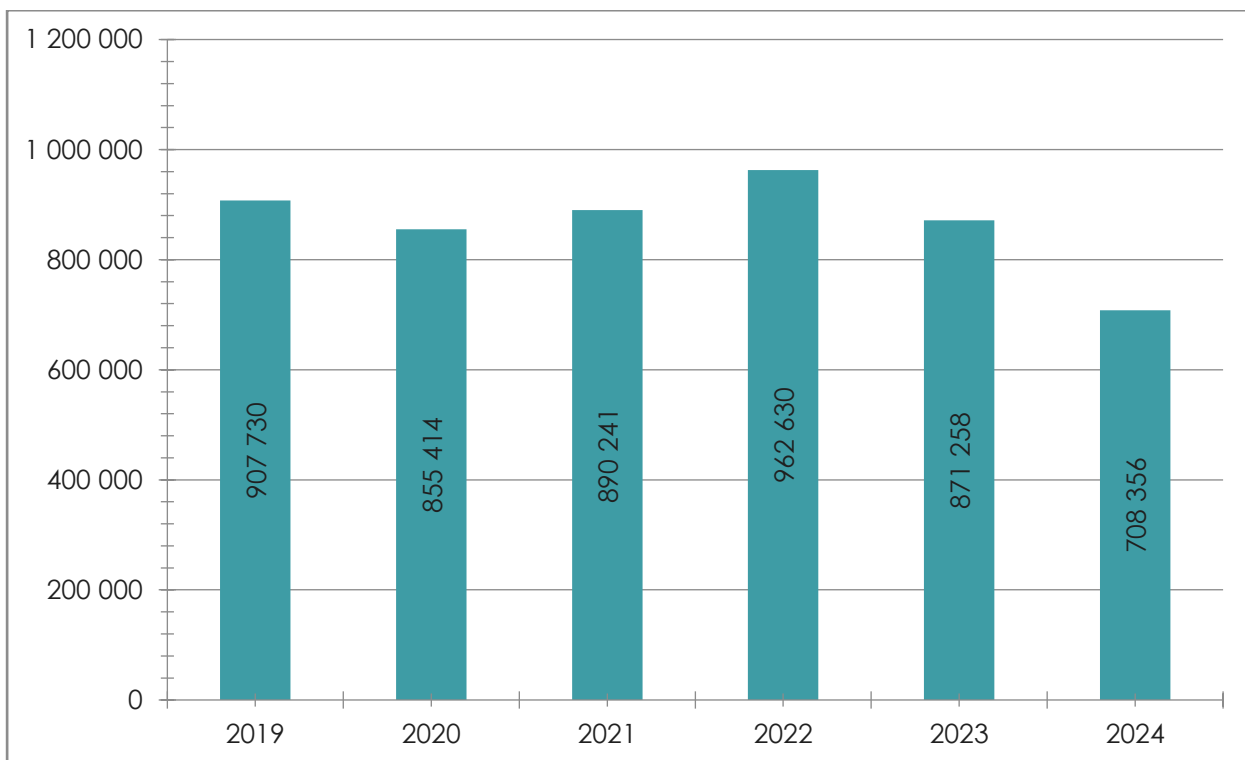
¹ Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

1.5. Synthèse des volumes

AR Préfecture

016-241600303-20250915-087_15_09_2025-DE
 Reçu le 19/09/2025
 Publié le 19/09/2025

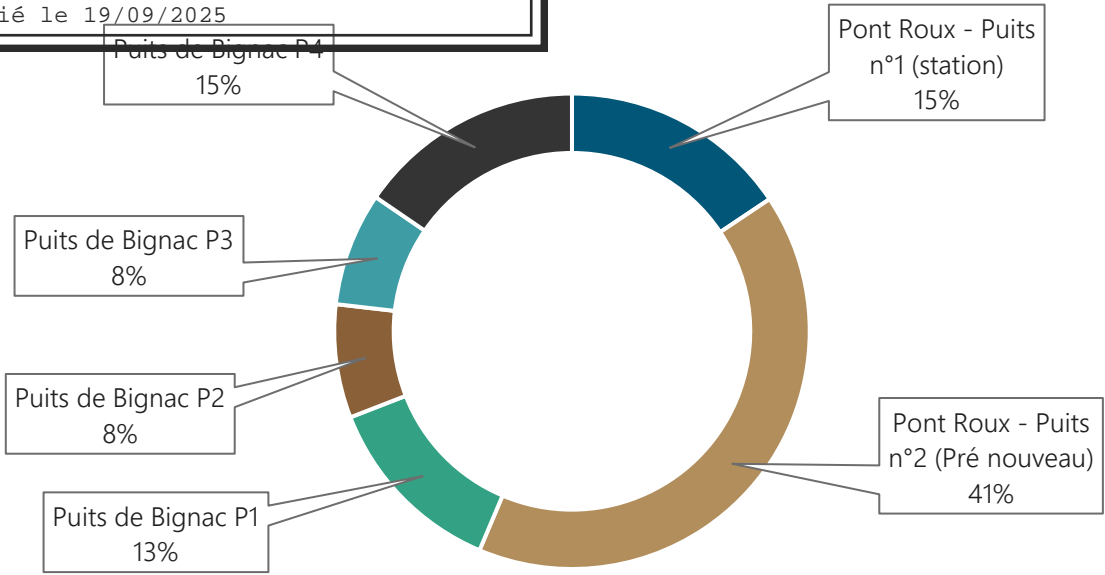
Ressource	Volume prélevé en 2023 (m³)	Volume prélevé en 2024 (m³)	Variation en %	Indice d'avancement de la protection de la ressource en 2024 (en %)
Auge				
Pont Roux - Puits n°1 (station) Eau souterraine	118 716	110 626	-6,81	80
Pont Roux - Puits n°2 (Pré nouveau) Eau souterraine	320 103	288 620	-9,84	80
Foussignac-Nouère				
Puits de Bignac P1 Eau souterraine	105 894	90 271	-14,75	60
Puits de Bignac P2 Eau souterraine	96 228	54 671	-43,19	60
Puits de Bignac P3 Eau souterraine	65 307	54 671	-16,29	60
Puits de Bignac P4 Eau souterraine	165 010	109 497	-33,64	60
TOTAL	871 258	708 356	-18,70	-



AR Prefecture

Volume prélevé (m³) en 2024

016-241600303-20250915-087_15_09_2025-DE
Reçu le 19/09/2025
Publié le 19/09/2025



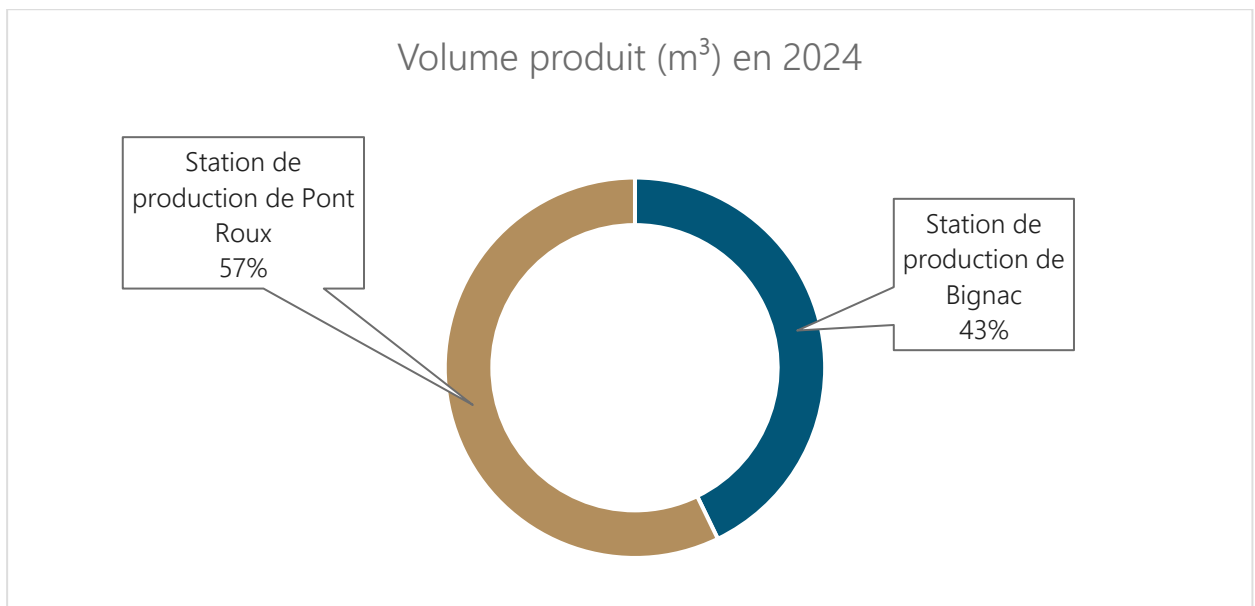
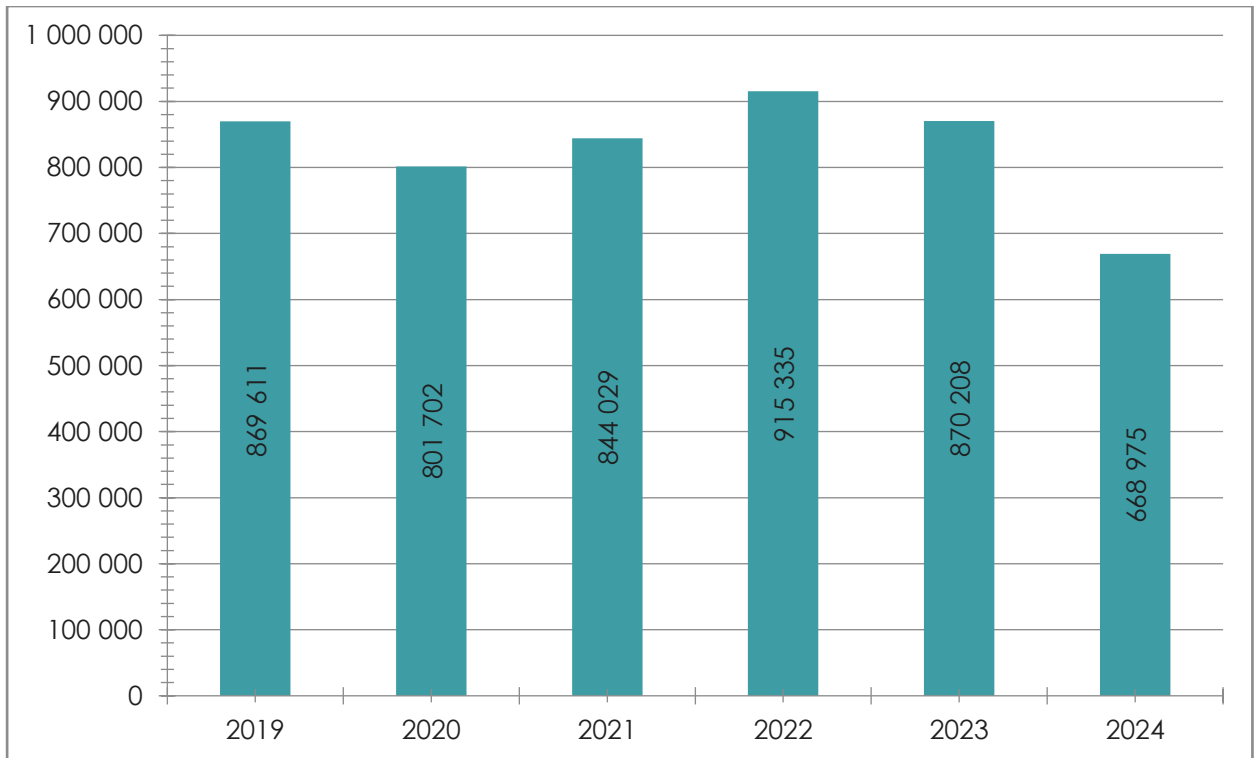
1.5.2. Production (VP.059)

AR Prefecture

016-241600303-20250915-087_15_09_2025-DE
 Reçu le 19/09/2025
 Publié le 19/09/2025

Site de production	Volume produit en 2023 (m ³)	Volume produit en 2024 (m ³)	Variation en %
Auge			
Station de production de Pont Roux	426 247	382 502	-10,26
Foussignac-Nouère			
Station de production de BIGNAC	443 961	286 473*	-35,47
TOTAL	870 208	668 975	-23,12

* La station de Bignac a été arrêtée pendant une partie de l'année afin de permettre la réhabilitation du puits n°3.



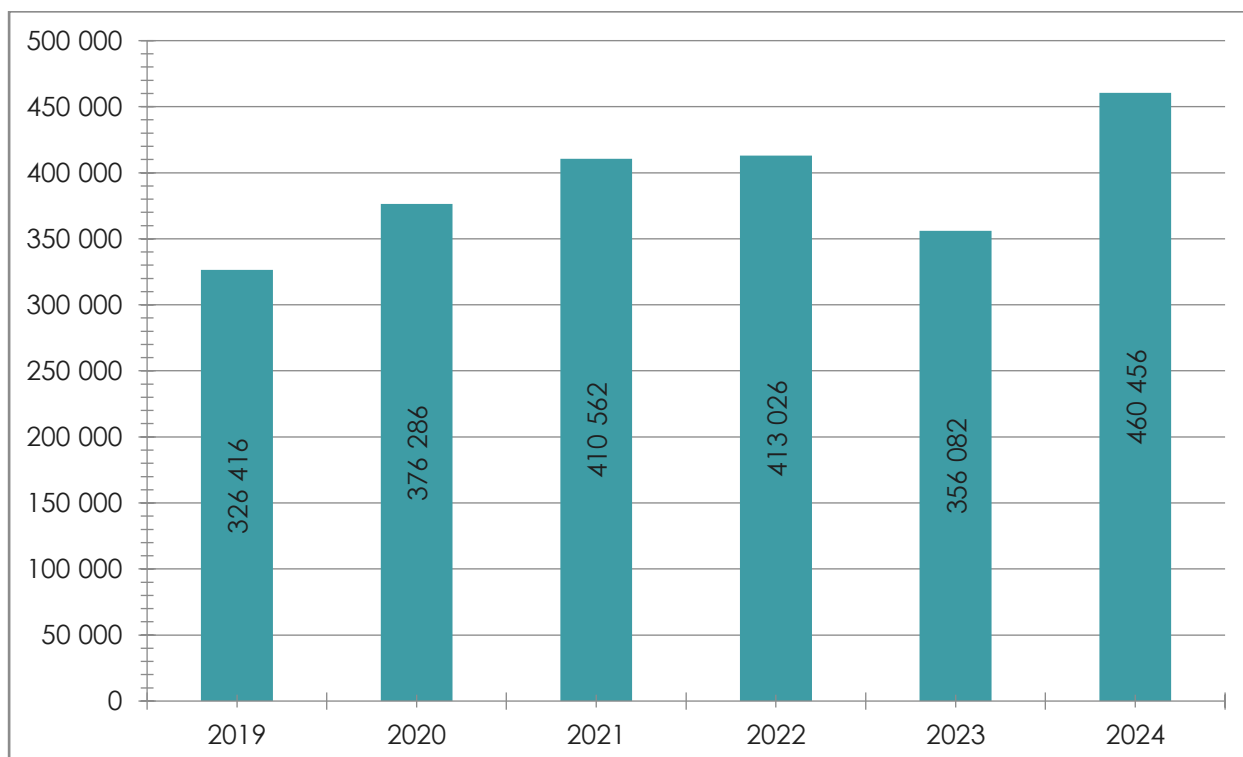
1.5.3. Importations et d'autres services d'eau potable (VP.060)

AR Prefecture

016-241600303-20250915-087_15_09_2025-DE
 Reçu le 19/09/2025
 Publié le 19/09/2025

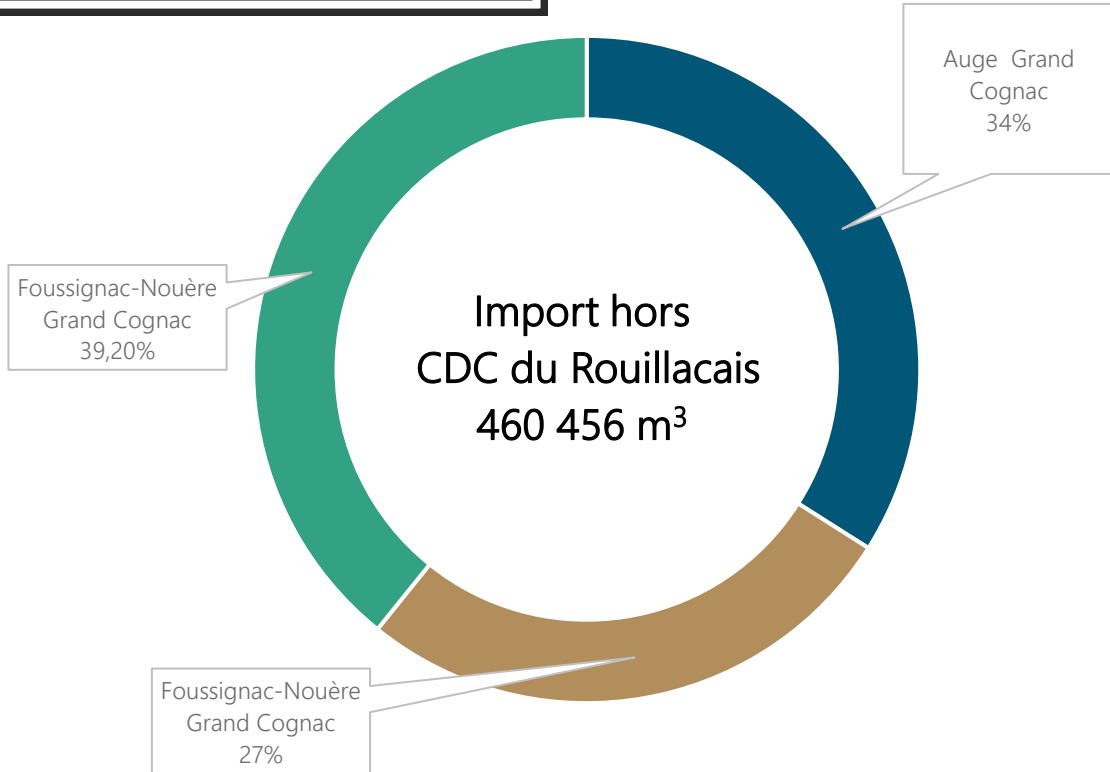
Service	Fournisseur	Volume acheté en 2023 (m³)	Volume acheté en 2024 (m³)	Variation en %	Indice d'avancement de la protection de la ressource en 2024 (en %)
Auge	GRAND COGNAC	29 976	156 499*	422,08	60
Foussignac-Nouère	GRAND COGNAC	125 914	123 440	-1,96	60
Foussignac-Nouère	GRAND COGNAC	200 192	180 517	-9,83	60
TOTAL FLUX EXTERNES		356 082	460 456	29,31	-
Auge	CDC DU ROUILLACAIS	12 317	16 426	33,36	60
Foussignac-Nouère	CDC DU ROUILLACAIS	719	119 626*	16 537,83	80
Foussignac-Nouère	CDC DU ROUILLACAIS	2 728	3 286	20,45	80
TOTAL FLUX INTERNES		15 764	139 338	783,90	-
TOTAL		371 846	599 794	61,30	-

* Achat d'eau pour compenser l'arrêt de la station de Bignac durant les travaux de réhabilitation du puits n°3.



AR Prefecture

016-241600303-20250915-087_15_09_2025-DE
Reçu le 19/09/2025
Publié le 19/09/2025

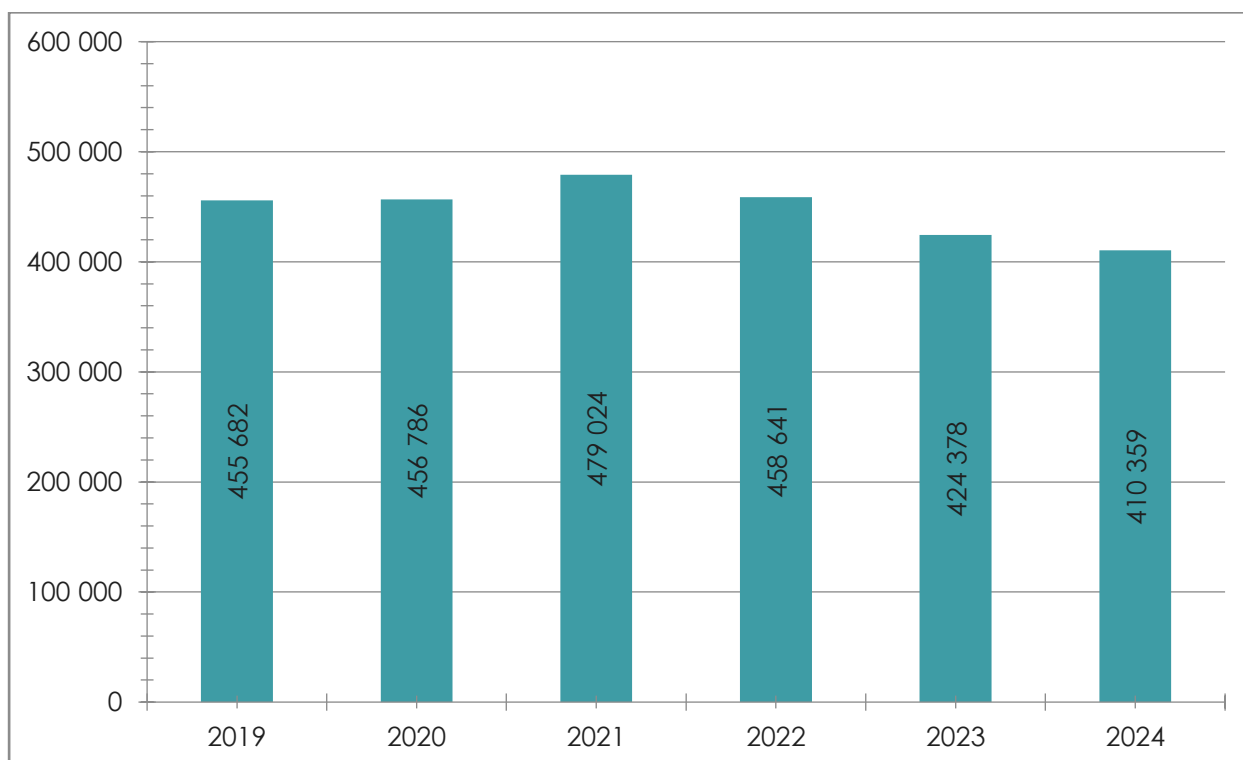


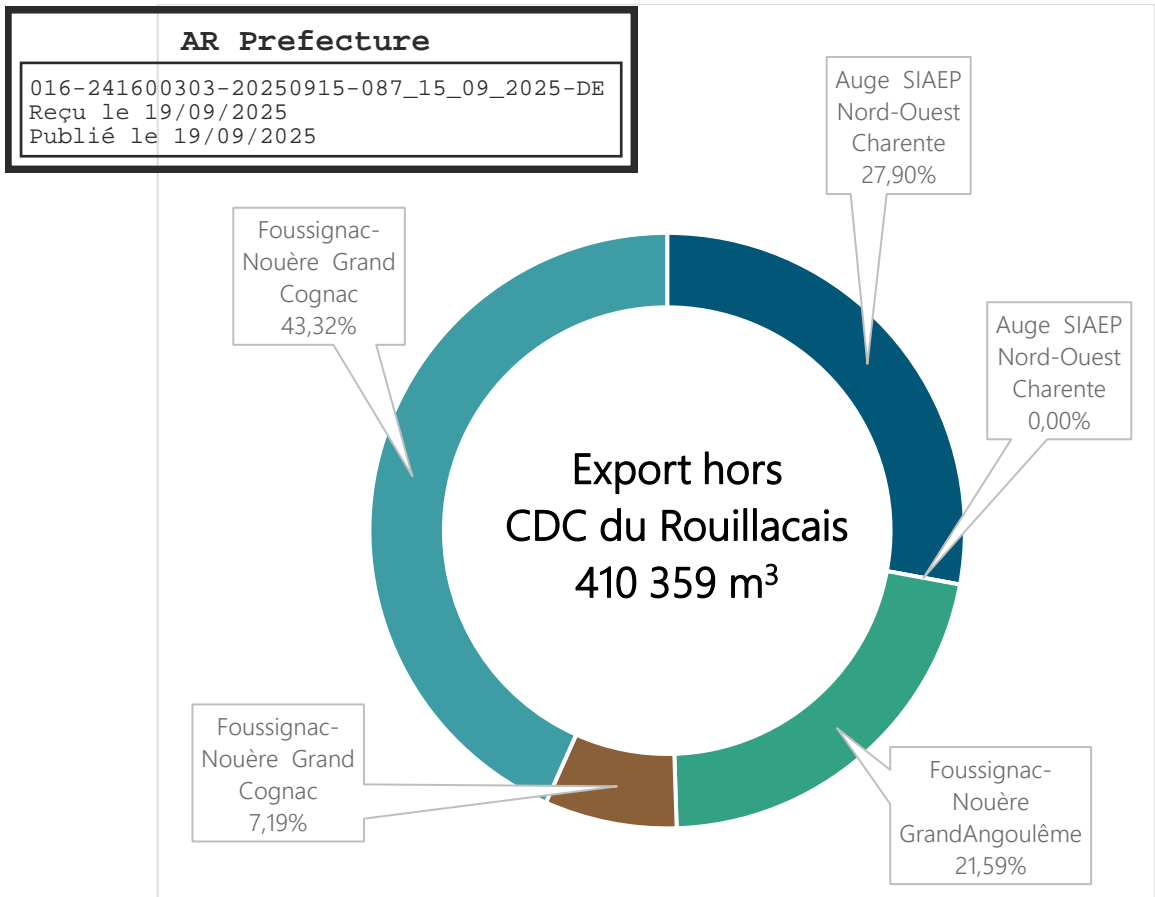
1.5.4. Exportations d'eau à d'autres services d'eau potable (VP.061)

AR Prefecture

016-241600303-20250915-087_15_09_2025-DE
 Reçu le 19/09/2025
 Publié le 19/09/2025

Service	Bénéficiaire	Volume exporté en 2023 (m³)	Volume exporté en 2024 (m³)	Variation en %
Auge	SIAEP NORD OUEST CHARENTE	440	-	-100,00
Auge	SIAEP NORD OUEST CHARENTE	124 029	114 487	-7,69
Foussignac-Nouère	GrandAngoulême	94 227	88 616	-5,95
Foussignac-Nouère	GRAND COGNAC	17 430	29 496	69,23
Foussignac-Nouère	GRAND COGNAC	188 252	177 760	-5,57
TOTAL FLUX INTERNES		424 378	410 359	783,90
Auge	CDC DU ROUILLACAIS	2 728	3 286	20,45
Auge	CDC DU ROUILLACAIS	719	119 626	16 537,83
Foussignac-Nouère	CDC DU ROUILLACAIS	12 317	16 426	33,36
TOTAL FLUX EXTERNES		15 764	139 338	783,90
TOTAL		440 142	549 697	24,89





1.5.5. Volumes mis en distribution

	Exercice 2023 (m ³)	Exercice 2024 (m ³)	Variation en %
Volume produit	870 208	668 975	-23,12
Volume importé	356 082	460 456	29,31
Volume exporté	424 378	410 359	-3,30
Volume mis en distribution	801 912	719 072	-10,33

1.5.6. Volumes consommés par les abonnés (VP.063)

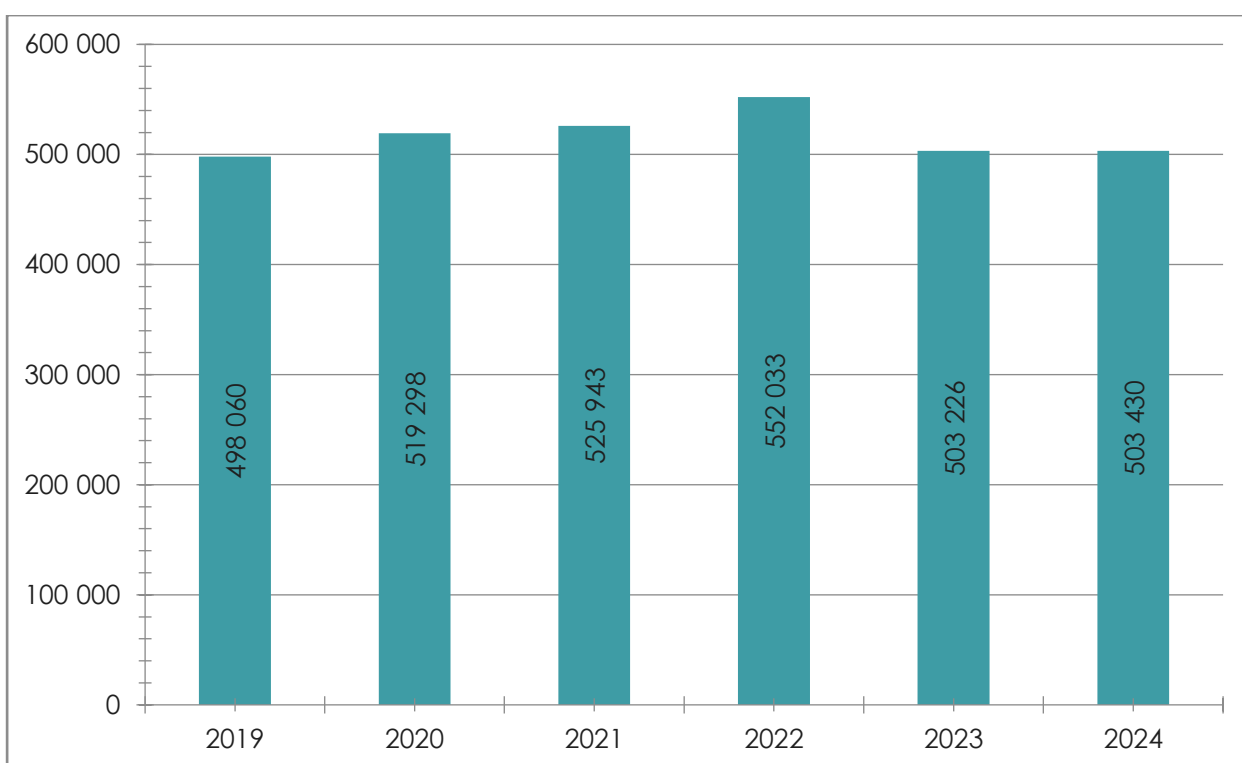
AR Prefecture

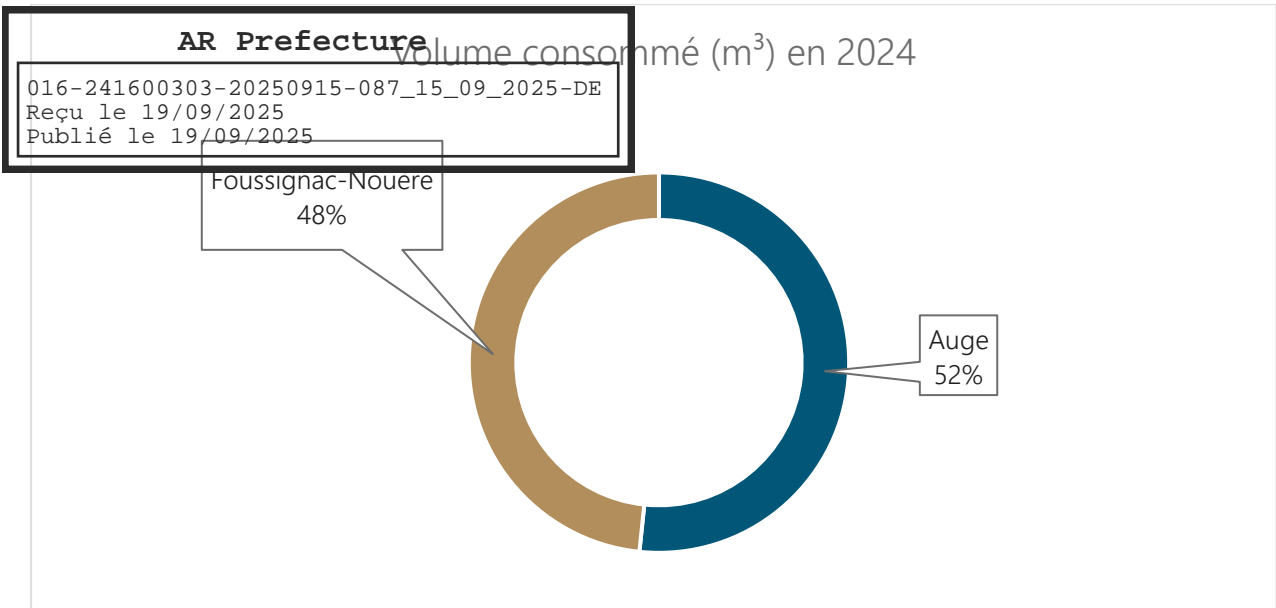
016-241600303-20250915-087_15_09_2025-DE

Les volumes consommés par années sont calculés en ramenant (au prorata temporisé) les volumes relevés au compteur des abonnés à une période de 366 jours lorsque la période entre deux relevés n'est pas de 366 jours.

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

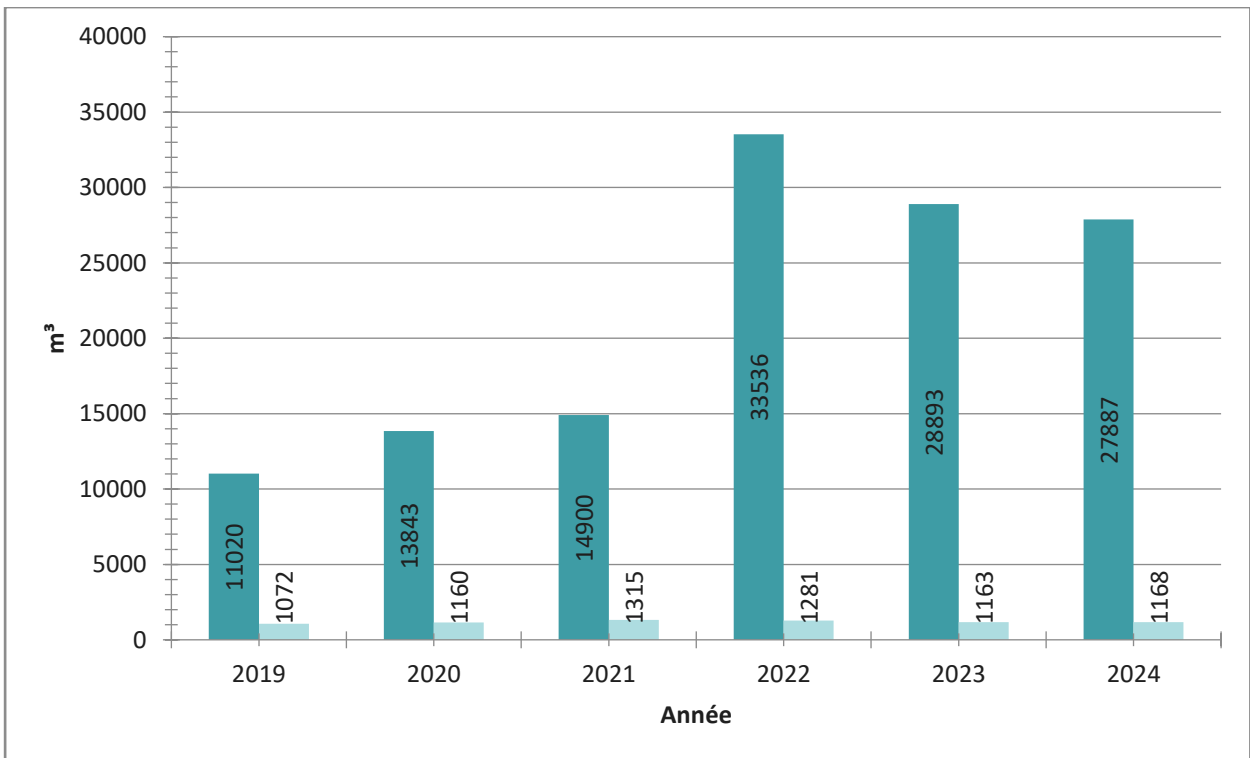
Abonnés	Volumes consommés en 2023 (m³)	Volumes consommés en 2024 (m³)	Variation en %
Abonnés domestiques	503 226	503 430	0,04
Autres abonnés	0	0	-
Total vendu aux abonnés	503 226	503 430	0,04





1.5.7. Autres volumes (VP.220 et VP.221)

	Exercice 2023 (m3)	Exercice 2024 (m3)	Variation en %
Volume consommé sans comptage(VP.221)	1 163	1 168	0,41
Volume de service(VP.220)	28 893	27 887	-3,48



AR Prefecture

016-241600303-20250915-087_15_09_2025-DE
Recu le 19/09/2025
Publié le 19/09/2025

Fig. Le patrimoine du service (NP.077)

	Exercice 2023	Exercice 2024
Linéaire de réseaux (hors branchements) en km	309,40	308,18
Nombre de réservoirs	13	13
Volume de stockage	4 950	4 950
Nombre de compteurs abonnés	5 351	5 353
Nombre total des branchements	5 346	5 348
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	0,00	0,00
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	0,00	0,00

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. Depuis le 25/12/2013, cette teneur ne peut plus excéder 10 µg/l.

2.1. Modalités de tarification

2.1.1. Tarifs domestiques

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, ...). Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Auge

TARIFS	1 ^{er} janvier 2024	1 ^{er} janvier 2025	Variation en %
Part de la collectivité			
Part Fixe (€ HT/an)			
Abonnement annuel	47,47 €	47,47 €	0,00 %
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
De 0 à 5 000 m³	0,46 €/m ³	0,46 €/m³	0,00 %
> 5 000 m³	0,276 €/m ³	0,276 €/m³	0,00 %
Part du délégataire			
Part Fixe (€ HT/an)			
Abonnement annuel	52,96 €	54,94 €	3,74 %
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
De 0 à 5 000 m³	0,691 €/m ³	0,717 €/m³	3,76 %
> 5 000 m³	0,691 €/m ³	0,717 €/m³	3,76 %
Part proportionnelle - Autres tarifs (€ HT/m³)			
AE (protection de la ressource) – VP.215	0,08 €/m ³	0,08 €/m³	0,00 %
Redevance pollution domestique	0,33 €/m ³	-	-
Redevance consommation d'eau potable	-	0,32 €/m³	-
Redevance performance des réseaux d'eau potable	-	0,07 €/m³	-
Taux de TVA (1)	5,5 %	5,5 %	0,00 %

**Foussignac-Nouère : Foussignac
AR Prefecture**

016-241600303-2025-TARIFS-087_15_09_2025-DE
Reçu le 19/09/2025
Publié le 19/09/2025

TARIFS	1 ^{er} janvier 2024	1 ^{er} janvier 2025	Variation en %
Part de la collectivité			
Part Fixe (€ HT/an)			
Abonnement annuel	39,94 €	38,14 €	-4,51 %
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
Tranche unique	0,541 €/m ³	0,518 €/m ³	-4,25 %
Part du délégataire			
Part Fixe (€ HT/an)			
Abonnement annuel	51,89 €	53,69 €	3,47 %
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
Tranche unique	0,456 €/m ³	0,471 €/m ³	3,29 %
Composante achat d'eau	0,266 €/m ³	0,274 €/m ³	3,01 %
Part proportionnelle - Autres tarifs (€ HT/m³)			
AE (protection de la ressource) – VP.215	0,10 €/m ³	0,11 €/m ³	37,50 %
Redevance pollution domestique	0,33 €/m ³	-	-
Redevance consommation d'eau potable	-	0,32 €/m ³	-
Redevance performance des réseaux d'eau potable	-	0,07 €/m ³	-
Taux de TVA (1)	5,5 %	5,5 %	0,00 %

Foussignac-Nouère : Nouère

TARIFS	1 ^{er} janvier 2024	1 ^{er} janvier 2025	Variation en %
Part de la collectivité			
Part Fixe (€ HT/an)			
Abonnement annuel	56,70 €	54,90 €	-3,17 %
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
Tranche unique	0,8792 €/m ³	0,8562 €/m ³	-2,62 %
Part du délégataire			
Part Fixe (€ HT/an)			
Abonnement annuel	51,89 €	53,69 €	3,47 %
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
Tranche unique	0,456 €/m ³	0,471 €/m ³	3,29 %
Composante achat d'eau	0,266 €/m ³	0,274 €/m ³	3,01 %
Part proportionnelle - Autres tarifs (€ HT/m³)			
AE (protection de la ressource) – VP.215	0,10 €/m ³	0,11 €/m ³	37,50 %
Redevance pollution domestique	0,33 €/m ³	-	-
Redevance consommation d'eau potable	-	0,32 €/m ³	-
Redevance performance des réseaux d'eau potable	-	0,07 €/m ³	-
Taux de TVA (1)	5,5 %	5,5 %	0,00 %

AR Prefecture

016-241600303-20250915-087_15_09_2025-DE
Reçu le 19/09/2025
Publié le 19/09/2025

- (1) L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

2.2. Facture d'eau type (D102.0)

Les montants payés applicables pour une consommation de 120 m³ (ménage de référence selon l'INSEE) sont :

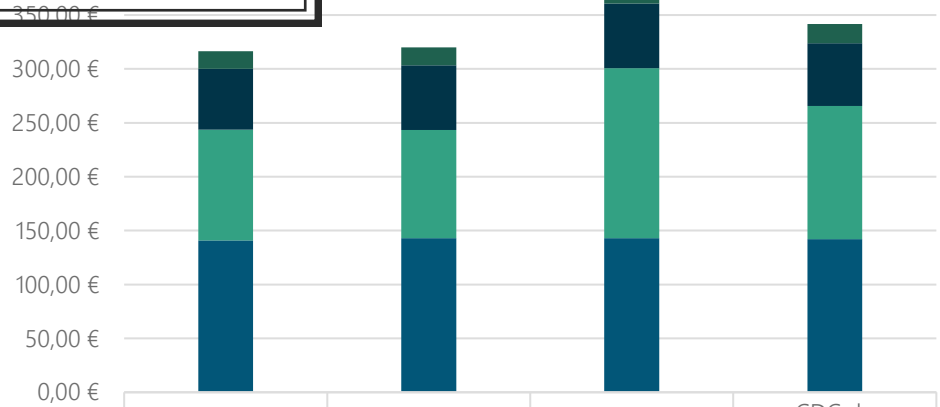
Les montants payés applicables pour une consommation de 120m³ (ménage de référence selon l'INSEE) sont :

Service	Montants	1 ^{er} janvier 2024	1 ^{er} janvier 2025
Auge	Part de la collectivité	102,67 € HT	102,67 € HT
	Part de l'exploitant	135,88 € HT	140,98 € HT
	Redevances (agence de l'eau et autres)	49,20 € HT	56,40 € HT
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %
	Montant de la TVA	15,83 €	16,50 €
	Total HT	287,75 €	300,05 €
	Total TTC	303,58 €	316,55 €
Foussignac	Part de la collectivité	104,86 € HT	100,30 € HT
	Part de l'exploitant	138,53 € HT	143,09 € HT
	Redevances (agence de l'eau et autres)	41,60 € HT	60,00 € HT
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %
	Montant de la TVA	16,22 €	16,69 €
	Total HT	294,99 €	303,39 €
	Total TTC	311,21 €	320,08 €
Nouère	Part de la collectivité	162,20 € HT	157,64 € HT
	Part de l'exploitant	138,53 € HT	143,09 € HT
	Redevances (agence de l'eau et autres)	49,20 € HT	60,00 € HT
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %
	Montant de la TVA	19,25 €	19,84 €
	Total HT	349,93 €	360,73 €
	Total TTC	369,18 €	380,57 €

AR Prefecture

Facture d'eau type (D102.0)

016-241600303-20250915-087_15_09_2025-DE
 Reçu le 19/09/2025 400,00 €
 Publié le 19/09/2025



	Auge	Foussignac	Nouère	CDC du Rouillacais
■ TVA	16,50 €	16,69 €	19,84 €	17,81 €
■ Redevances (agence de l'eau et autres)	56,40 €	60,00 €	60,00 €	58,31 €
■ Collectivité	102,67 €	100,30 €	157,64 €	123,47 €
■ Exploitant	140,98 €	143,09 €	143,09 €	142,10 €
Prix [€ TTC/m3]	2,64 €	2,67 €	3,17 €	2,85 €

■ Exploitant ■ Collectivité ■ Redevances (agence de l'eau et autres) ■ TVA Prix [€ TTC/m3]

2.3. Recettes (DC 184)

AR Prefecture

016-241600303-20250915-087_15_09_2025-DE

Publié le 19/09/2025

Publié le 19/09/2025

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €
Recettes de ventes d'eau aux usagers domestiques	223 621,13	235 989,32
<i>Dont abonnements domestiques</i>	119 410,34	119 618,16
Recette de vente d'eau en gros	614,94	21 927,50
Recette d'exportation d'eau brute	0,00	0,00
Régularisation des ventes d'eau	-2 330,16	-4 919,63
Total recettes de ventes d'eau	221 905,91	252 997,19
Contribution exceptionnelle du budget général	0,00	0,00
Autres recettes	0,00	7 485,00
Total des autres recettes	0,00	7 485,00
Total des recettes	221 905,91	260 482,19

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €
Recettes de ventes d'eau aux usagers	293 489,99	327 464,68
<i>Dont abonnements</i>	137 617,60	145 010,91
Recette de vente d'eau en gros	1 882,06	70 551,48
Régularisation des ventes d'eau	-1 097,68	- 7035,80
Total recettes de ventes d'eau	294 274,37	390 980,36
Recettes liées aux travaux	0,00	0,00
Produits accessoires	0,00	0,00
Total des autres recettes	0,00	0,00
Total des recettes (hors collectivité)	294 274,37	390 980,36

Recettes pour compte de tiers :

Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €
Agence de l'Eau - Redevance Prélèvement	19 246,88	30 964,16
Agence de l'Eau - Pollution	67 617,33	3 955,05
Total recettes comptes de Tiers (hors Collectivité)	86 864,21	34 919,21

Recettes de la collectivité :

016-241600303-20250915-087_15_09_2025-DE

Reçu le 19/09/2025

Publié le 19/09/2025

Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €
Recettes de ventes d'eau aux usagers domestiques	345 422,51	344 204,60
<i>Dont abonnements domestiques</i>	153 136,81	147 018,19
Recette de vente d'eau en gros	0,00	0,00
Recette d'exportation d'eau brute	0,00	0,00
Régularisation des ventes d'eau	-1 246,20	-1 421,60
Total recettes de ventes d'eau	344 176,31	342 783,00
Contribution exceptionnelle du budget général	0,00	0,00
Autres recettes	0,00	0,00
Total des autres recettes	0,00	0,00
Total des recettes	344 176,31	342 783,00

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €
Recettes de ventes d'eau aux usagers	320 140,43	329 253,91
<i>Dont abonnements</i>	138 400,13	146 457,59
Recette de vente d'eau en gros	13 424,54	33 627,38
Régularisation des ventes d'eau	-1 275,36	-5 333,52
Total recettes de ventes d'eau	332 289,61	357 547,77
Recettes liées aux travaux	0,00	0,00
Produits accessoires	0,00	0,00
Total des autres recettes	0,00	0,00
Total des recettes (hors collectivité)	332 289,61	357 547,77

Recettes pour compte de tiers :

Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €
Agence de l'Eau - Redevance Prélèvement	33 020,58	38 786,03
Agence de l'Eau - Pollution	77 089,32	463,65
Total recettes comptes de Tiers (hors Collectivité)	110 109,90	39 249,68

Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €
Recettes de ventes d'eau aux usagers domestiques	569 043,64	580 193,92
<i>Dont abonnements domestiques</i>	272 547,15	266 636,35
Recette de vente d'eau en gros	614,94	21 927,50
Régularisation des ventes d'eau	-3 576,36	-6 341,23
Total recettes de ventes d'eau	566 082,22	595 780,19
Total des autres recettes	0,00	7 485,00
Total des recettes de la collectivité	566 082,22	603 265,19

Recettes de l'exploitant :

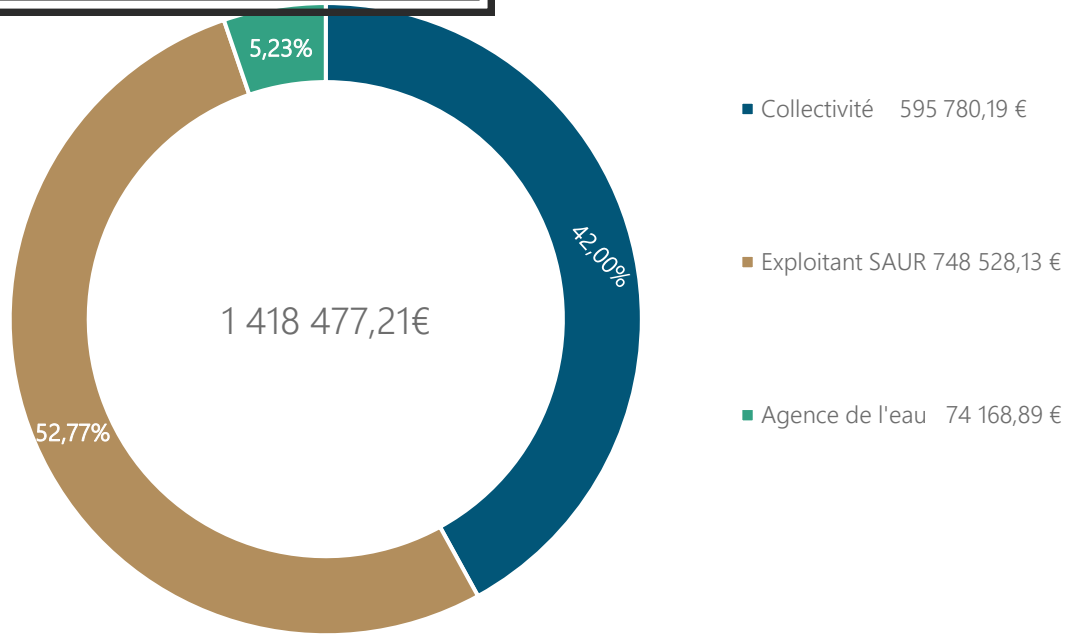
Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €
Recettes de ventes d'eau aux usagers	613 630,42	656 718,59
<i>Dont abonnements</i>	276 017,73	291 468,50
Recette de vente d'eau en gros	15 306,60	104 178,86
Régularisation des ventes d'eau	-2 373,04	-12 369,32
Total recettes de ventes d'eau	626 563,98	748 528,13
Total des autres recettes	0,00	0,00
Total des recettes de l'exploitant	626 563,98	748 528,13

Recettes pour compte de tiers :

Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €
Agence de l'Eau - Redevance Prélèvement	52 267,46	69 750,19
Agence de l'Eau - Pollution	144 706,65	4 418,70
Total des recettes comptes de Tiers (hors Collectivité)	196 974,11	74 168,89

AR Prefecture

016-241600303-20250915-087_15_09_2025-DE
Reçu le 19/09/2025
Publié le 19/09/2025



3.1. Qualité de l'eau distribuée (P101.1 et P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements			
	Réalisés en 2023	Conformes en 2023	Réalisés en 2024	Conformes en 2024
Microbiologie	25	25	26	26
Paramètres physico-chimiques	34	30	49	40

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5 000 habitants ou produit plus de 1 000 m³/jour. La qualité de l'eau est donc la suivante :

Analyses	Taux de conformité 2023	Taux de conformité 2024
Conformité bactériologique (P101.1)	100 %	100 %
Conformité physico-chimique (P102.1)	88.24 %	81.63 %

3.2. Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

AR Préfecture

(P108.3)
116 240600303-20250915-087_15_09_2025-DE
Reçu le 19/09/2025
Publié le 19/09/2025

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	
0%	Aucune action
20%	Études environnementale et hydrogéologique en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés

Pour l'année 2024, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est **67 %** (détail au paragraphe 1.5.1 et 1.5.3)

3.3. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

AR Prefecture		Nombre de points
016-241600303-20250915-087_15 PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)		
Reçu le 19/09/2025 Publié le 19/09/2025 VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (Rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)		
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (Rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)		
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI, ...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3)	oui : 10 points non : 0 point
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point
TOTAL		120

- (1) L'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5
- (2) L'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5.
- (3) Non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

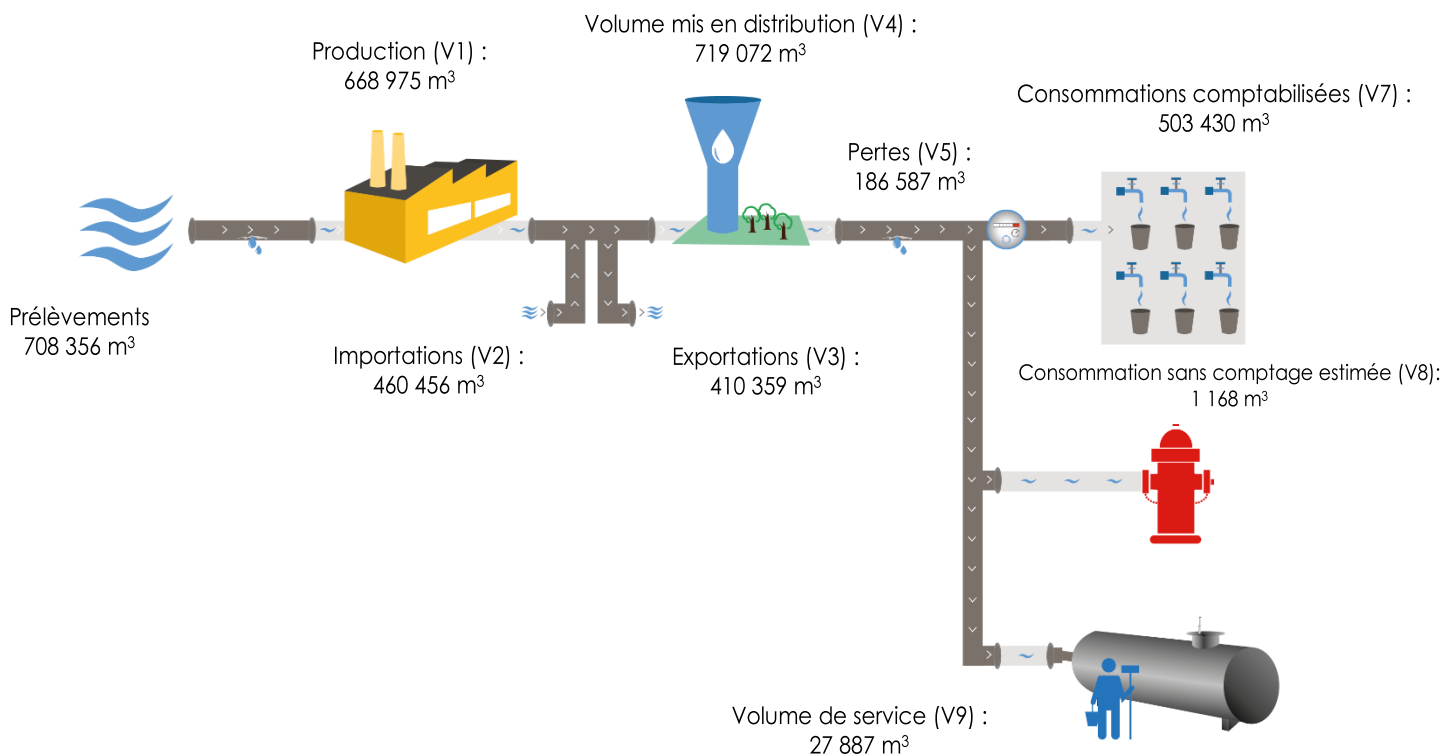
Points obtenus et valeur de l'indice par service :
AR Prefecture

Service	Nombre de points														Total
	VP.236	VP.237	VP.238	VP.240	VP.239	VP.241	VP.242	VP.243	VP.244	VP.245	VP.246	VP.247	VP.248	VP.249	
Auge	10	5	10	Oui	5	13	10	10	10	10	10	10	0	5	108
Foussignac-Nouère	10	5	10	Oui	5	15	10	10	10	10	10	10	10	5	120

⇒ **Indice de la collectivité pour l'année 2024 : 114***

*Indice global de la collectivité pondéré en fonction du linéaire de chaque périmètre

3.4. Indicateurs de performance du réseau



3.4.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)

AR Prefecture

016-241600303-20250915-087_15_09_2025-DE

le rendement du réseau

Publié le 19/09/2025

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcule ainsi :

$$\text{Rendement du réseau} = \frac{V7 + V8 + V9 + V3}{V1 + V2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{Part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V7}{V4}$$

	Exercice 2023	Exercice 2024
Rendement du réseau (en %)	78,09 %	83,48 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	8,48	8,38
Volume vendu sur volume mis en distribution (« rendement primaire »)	62,75 %	70,01 %

3.4.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{Indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V4 - V7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2024 l'indice linéaire des volumes non comptés est de **1,92 m³/j/km** (2,64 en 2023).

3.4.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

AR Prefecture

016-241600303-20250915-087_15_09_2025-DE
Reçu le 19/09/2025
Publié le 19/09/2025

Indice linéaire des pertes en réseau =

$$V4 - (V7 + V8 + V9)$$

$$365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}$$

Pour l'année 2024 l'indice linéaire des pertes en réseau est de **1,66 m3/j/km** (2,38 en 2023).

3.4.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

$$\text{Taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{Ln + Ln - 1 + Ln - 2 + Ln - 3 + Ln - 4}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2024, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est donc de **0,47 %**.

3.4.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)

Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nb d'interruptions de service non programmées}}{\text{nb d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2024, **52 interruption(s)** de service non programmées ont été dénombrées (67 en 2023). Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées est donc de **9,87**

3.4.6. Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)

Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de **2,0** jours ouvrés après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (préexistant ou neuf).

$$\text{Taux de respect du délai d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nb ouvertures avec respect du délai}}{\text{nb total d'ouvertures de branchements}} * 100$$

016-241600303-20250915-087_15_09_2025-DE
 Reçu le 19/09/2025
 Publié le 19/09/2025

Pour l'année 2024, le taux de respect de ce délai est de **52.15 %** (51.91 % en 2023).

3.4.7. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple à la suite d'une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

$$\text{Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année } n}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année } n - 1}$$

	Exercice 2023	Exercice 2024
Montant d'impayés en € au titre de l'année n-1 tel que connu au 31 décembre de l'année n	22 271	19 070,37
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année n-1	1 534 501	1 466 049,10
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	1,45	1,30

3.4.8. Taux de réclamations (P155.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toutes natures relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

- Nombre de réclamations écrites reçues : 3

$$\text{Taux de réclamations} = \frac{\text{Nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{Nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2024, le taux de réclamations est de **0,57 pour 1000 abonnés** (0,95 en 2023).

4. **AR Prefecture** Financement des investissements

016-241600303-20250915-087_15_09_2025-DE
Reçu le 19/09/2025
Publié le 19/09/2025

4.1. Montants financiers (DC.195)

	Exercice 2023	Exercice 2024
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	672 307,03	663 075,97
Montants des subventions en €	0,00	0,00
Montants des contributions au budget général en €	0,00	0,00

4.2. État de la dette du service (VP.182)

L'état de la dette au 2024 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2023	Exercice 2024
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	594 160,74	557 377,75
Montant remboursé en €	en capital	36 783,00
	En intérêts	17 214,65
Epargne brute annuelle en €	487 001,00 €	483 621,38 €
Durée d'extinction de la dette en années	1,2 an(s)	1,15 an(s)

4.3. Amortissements

Pour l'année 2024, la dotation aux amortissements a été de **266 032,44 €** (263 378,44 € en 2023).

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (VP.119)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte : les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté, les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

En 2024, le service a accordé **10 €** d'abandon de créance.

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Le montant s'élève à **0,00 €** en 2024.

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

AR Prefecture
016-241600303-20250915-087_15_09_2025-DE
Reçu le 19/09/2025
Publié le 19/09/2025

		Exercice 2023	Exercice 2024
Variables de performance			
VP.056	Nombre d'abonnés	2 477	2 476
VP.059	Volume produit (m ³)	426 247	382 502
VP.060	Volume importé (m ³)	42 293	172 925
VP.061	Volume exporté (m ³)	127 916	237 399
VP.063	Volume comptabilisé domestique (m ³)	251 537	259 980
VP.077	Linéaire de réseau hors branchements (Km)	152,16	151,06
VP.119	Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (€)	0,00	0,00
VP.220	Volume de service (m ³)	8 784	7 115
VP.221	Volume consommé sans comptage (m ³)	652	657
VP.223	Volume prélevés (m ³)	438 819	399 246
Indicateurs descriptifs des services			
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	4 667	4 665
D102.0	Prix TTC (€) du service au m ³ pour 120 m ³	2,53	2,64
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service [jours ouvrables]	2	2
DC.184	Montant des recettes liées à la facturation (€)	603 044,49	678 896,76
DC.195	Montant financier (HT) des travaux engagés (€)	451 171,04	218 941,09
Indicateurs de performance			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (%)	100	100
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques (%)	56	84
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (/120 points)	108	108
P104.3	Rendement du réseau de distribution (%)	83,00	90,95
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	1,60	1,05
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	1,43	0,91
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	0,22	0,28
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (%)	78	74
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	10,90	6,18
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (%)	0,00	0,00
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (%)	0,00	0,00
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	0,40	0,20

6.2. Foussignac-Nouère

AR Préfecture

016-241600303-20250915-087_15_09_2025-DE
Reçu le 19/09/2025
Publié le 19/09/2025

		Exercice 2023	Exercice 2024
Variables de performance			
VP.056	Nombre d'abonnés	2 785	2 790
VP.059	Volume produit (m ³)	443 961	286 473
VP.060	Volume importé (m ³)	329 553	426 869
VP.061	Volume exporté (m ³)	312 226	312 298
VP.063	Volume comptabilisé domestique (m ³)	251 690	243 450
VP.077	Linéaire de réseau hors branchements (Km)	157,24	157,12
VP.119	Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (€)	125	10
VP.220	Volume de service (m ³)	20 109	20 772
VP.221	Volume consommé sans comptage (m ³)	511	511
VP.223	Volume prélevés (m ³)	432 439	309 110
Indicateurs descriptifs des services			
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	5 903	5 885
D102.0	Prix TTC (€) du service au m ³ pour 120 m ³	2,57	2,67
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service [jours ouvrables]	2	2
DC.184	Montant des recettes liées à la facturation (€)	786 576,00	739 580,45
DC.195	Montant financier (HT) des travaux engagés (€)	786 575,82	444 134,88
Indicateurs de performance			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (%)	100	100
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques (%)	100	80,77
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (/120 points)	120	120
P104.3	Rendement du réseau de distribution (%)	75,57	80,89
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	3,65	2,74
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	3,29	2,37
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	0,70	0,66
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (%)	60	63
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	14,19	13,10
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (%)	98,48	98,80
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (%)	2,47	2,23
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	1,42	0,71

6.3. Global AR Prefecture

016-241600303-20250915-087_15_09_2025-DE
 Reçu le 19/09/2025
 Publié le 19/09/2025

		Exercice 2023	Exercice 2024
Variables de performance			
VP.056	Nombre d'abonnés	5 262	5 266
VP.059	Volume produit (m ³)	870 208	668 975
VP.060	Volume importé (m ³)	371 846	460 456
VP.061	Volume exporté (m ³)	440 142	410 359
VP.063	Volume comptabilisé domestique (m ³)	503 226	503 430
VP.077	Linéaire de réseau hors branchements (Km)	309,40	308,18
VP.119	Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (€)	125	10
VP.182	Encours total de la dette (€)	594 160,74	557 377,74
VP.220	Volume de service (m ³)	28 893	27 887
VP.221	Volume consommé sans comptage (m ³)	1 163	1 168
VP.223	Volume prélevés (m ³)	871 258	708 356
Indicateurs descriptifs des services			
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	10 570	10 550
D102.0	Prix TTC (€) du service au m ³ pour 120 m ³ (année N+1)	2,63	2,85
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service [jours ouvrables]	2,0	2,0
DC.184	Montant des recettes liées à la facturation (€)	1 389 620,31	1 418 477,21
DC.195	Montant financier (HT) des travaux engagés (€)	672 307,03	663 075,97
Indicateurs de performance			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (%)	100	100
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques (%)	88,24	81,63
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (/120 points)	114	114
P104.3	Rendement du réseau de distribution (%)	78,09	83,48
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	2,64	1,92
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	2,38	1,66
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	0,47	0,47
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (%)	67	67
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	12,57	9,87
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (%)	51,91	52,15
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	1,22	1,15
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (%)	1,45	1,30
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	0,94	0,57